

Le Réseau SATT confirme le rôle-clé joué par les SATT au service de la Recherche et du développement économique

Avec plus de 900 technologies détectées et maturées, et 350 innovations transférées à des entreprises avec lesquelles des relations partenariales ont été engagées, les SATT confirment l'impact économique des actions menées pour les établissements de recherche. Des engagements renforcés début 2016 avec l'écosystème et déjà la signature de 2 nouvelles conventions de partenariat avec l'ASRC et l'AFSSI.

Paris, le 11 mai 2016 – Publiant les données sur l'action des SATT depuis 2012, le Réseau SATT, association regroupant les 14 SATT créées dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, démontre la dynamique mise en place à la fois au service des établissements de recherche et des entreprises.

« Les SATT œuvrent à une diffusion accélérée des inventions issues des laboratoires publics qu'elles transforment en innovation à la disposition des entreprises de toutes tailles. Les chiffres et projets présentés aujourd'hui confirment que l'effet de levier attendu sur la croissance économique nationale et des territoires est au rendez-vous », commente Norbert Benamou, Président du Réseau SATT.

Les SATT ont en effet su se montrer inventives pour répondre au mieux aux besoins des entreprises : en attestent les projets de maturation comme Techflax (réparation cutanée et prévention du vieillissement cutané) licencié à BASF, les projets de co-maturation comme celui mené avec la start-up PeptiMimesis (développement de médicaments en oncologie) en partenariat avec la mid-pharma IPSEN, ainsi que les start-ups créées sur des innovations maturées et protégées par les SATT à l'image de NFC Interactive (gestion de contenu off line) ou lonwatt (batteries de forte puissance à base d'électrolytes circulants).

La création des SATT a par ailleurs constitué un levier de simplification très puissant. Aujourd'hui, ce sont 185 établissements de recherche (avec de 6 à 24 établissements couverts par SATT) qui ont confié la gestion et la valorisation de leur propriété intellectuelle à une SATT, offrant ainsi aux entreprises – à l'échelle nationale - 14 interlocuteurs au lieu de 185.

L'activité de la quasi-totalité des SATT arrive en rythme de croisière : en cumul, les 14 SATT ont investi 183 millions d'euros dans la maturation de projets et la propriété industrielle, ont protégé 1184 brevets prioritaires, ont concédé 349 licences à des entreprises et ont participé à la création de 106 start-ups – dont 50 sur la seule année 2015 (chiffres arrêtés au 31 décembre 2015). Les premières mises sur le marché de produits et services nés de ces innovations sont également intervenues en 2015. D'ici 3 à 4 ans, il sera possible d'apprécier ces performances également sur la base des revenus de transfert et des créations d'emplois générées.

Ces bons résultats ont été salués lors des évaluations menées en 2014 et 2015 sur les 9 premières SATT créées, puis par les rapports publiés début 2016 (France Stratégie, Maystadt), qui tous se félicitent de la montée en puissance et de la crédibilisation des objectifs de long terme. Ils ont valu aux 5 SATT de la vague A d'être refinancées en 2015 à hauteur de 104 millions d'euros et aux 4 SATT de la vague B d'obtenir 84 millions d'euros.

L'action du Réseau SATT se poursuit sur 2016, avec un renforcement de la coordination et des partages de bonnes pratiques entre SATT visant l'enrichissement mutuel. Le Réseau SATT s'engage par ailleurs à accentuer le développement de collaborations fertiles avec les autres acteurs des écosystèmes d'innovation, comme celui déjà conclu le 13 octobre 2015 avec « French Institutes of Technology » (association des IRT) ou plus récemment avec l'ASRC (le 15 avril 2016) et l'AFSSI (le 2 mai 2016). En combinant leurs compétences, ressources et actions, ces acteurs accélèrent ensemble encore davantage le transfert d'innovations au profit du développement

économique national et des territoires. Enfin, un transfert plus efficace requérant une plus grande visibilité d'une offre de technologie consolidée, notamment autour des filières industrielles d'avenir, les SATT joindront leurs efforts pour rendre accessibles les innovations mûrées et protégées aux acteurs économiques, de la TPE au grand groupe.

« Ces retours nous encouragent à poursuivre et surtout à amplifier nos actions avec, comme objectif final, d'apporter les innovations au bon moment aux bons acteurs pour accélérer leur développement. Ainsi contribuerons-nous à faire des innovations issues de l'excellence de la recherche universitaire française un levier de croissance de notre économie et de son rayonnement à l'international, tout en générant des retombées économiques rapides (créations d'entreprises et in fine d'emplois) au sein des territoires auxquels sont rattachés les établissements pour lesquels nous travaillons », conclut Norbert Benamou, Président du Réseau SATT.

A propos des SATT - www.satt.fr :

Les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, sont des Sociétés par Actions Simplifiée créées par plusieurs établissements de recherche publique grâce au programme Investissements d'avenir. Elles ont pour vocation de maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille. Premiers acteurs de proximité et de confiance, les SATT ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer ces inventions. Disposant d'un fonds de maturation de 857 millions d'euros unique en France et au-delà, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

Relations médias

Claire Flin – 06 95 41 95 90 – claireflin@gmail.com

Laurence Le Masle – 06 13 56 23 98 - l.lemasle@greenlemoncommunication.com